



COMMISSION NATIONALE D'ACTION SOCIALE DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE MER, DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

LE 4 FEVRIER 2013

DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,
Cher(e)s collègues,

Si l'action sociale n'est pas un dû au terme de la loi, elle représente néanmoins un droit pour les agents.

Ce droit, nous avons, nous syndicalistes, la responsabilité de l'imposer dans chacun des secteurs d'activité dont elle relève.

Tous, sans exception.

Le gel du point d'indice imposé aux fonctionnaires auquel s'ajoute désormais une dégradation sans précédent de la situation économique dans laquelle est plongé notre pays, n'augure évidemment rien de très favorable pour les agents du ministère de l'intérieur...

L'action sociale devrait donc pouvoir, aujourd'hui plus qu'hier encore, jouer un rôle déterminant d'amortisseur de cette crise.

Or, qu'en est-il ?

Nous venons tout d'abord de subir de plein fouet un effondrement des crédits programmés au titre de l'action sociale interministérielle, dans une mesure non seulement inédite ces dernières années mais également conséquente puisque ce sont plus de 13 millions d'euros qui manquent ainsi à l'appel.

Le constat est certes sévère mais il s'impose : les actions ministérielles, au regard du prévisionnel 2013 qui nous a été présenté dans les grandes lignes, seront évidemment impuissantes à compenser cette perte.

Déjà lourdement pénalisés au travers de budgets minimalistes, les agents doivent par ailleurs faire face aux tentatives réitérées de soumission à l'impôt des prestations sociales, principe auquel nous sommes très farouchement opposés et qui mérite, nous le réclavons en tous cas, une intervention toute particulière des pouvoirs publics.

Les besoins des familles, chacune et chacun d'entre nous a pu le constater, n'ont jamais été si criants.

Il y a donc aujourd'hui un monde entre les annonces gouvernementales qui ont fait naître des attentes bien légitimes parmi les agents et les engagements effectivement pris au titre de la loi de finances.

Leur déception, Monsieur le Ministre, n'en est que plus tangible.

Nous y voyons là un désengagement préjudiciable et donc inacceptable de l'employeur public.

Nous le réaffirmons, l'action sociale, collective ou individuelle, est utile, nécessaire et légitime.

Elle participe à l'amélioration des conditions de vie des agents du ministère de l'Intérieur et les aide concrètement à faire face aux situations difficiles auxquelles ils sont confrontés.

Elle représente pour les personnels et, bien au-delà pour leur famille toute entière, non pas un complément de rémunération, mais bel et bien un complément à leur pouvoir d'achat et participe par ailleurs de l'attractivité de ce ministère.

Nous connaissons bien entendu la situation financière des comptes publics et nous appréhendons, en pleine responsabilité, les limites d'action que ce contexte nous impose.

Mais c'est également en pleine responsabilité que nous mesurons l'urgence à agir.

Le Ministère de l'Intérieur agit, certes, mais il doit faire encore beaucoup mieux.

L'heure est à la considération urgente des agents et par conséquent à une reconnaissance pleine et entière de leurs besoins légitimes en matière d'action sociale.

Instaurer un budget qui soit enfin digne des enjeux sociétaux qui se jouent sur le terrain de l'action sociale est une unité de mesure incontournable de cette considération mais elle n'est pas la seule.

Nous attendons de l'employeur public qu'il soit également en capacité de s'engager, sans exclusive, sur la voie de pistes de réflexion innovantes et ambitieuses en concordance exemplaire avec les besoins réels exprimés par les agents.

C'est pourquoi, au-delà de l'aspect budgétaire, nous dénonçons une nouvelle fois les dysfonctionnements d'un système perfectible de gestion et de mise en œuvre de l'action sociale dont les agents sont aujourd'hui les premiers impactés.

L'article 9 de la loi de la loi de 83 dispose que les fonctionnaires (et c'est déterminant pour nous) par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle ou de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.

Force est de constater, pour le ministère de l'intérieur en tous cas, que la CNAS est encore bien loin d'initier une véritable politique d'action sociale.

Pour commencer, et alors que l'arrêté ministériel du 30 mars 2011 prévoit que cette instance suprême de concertation sociale se réunit au moins deux fois par an, les représentants du personnel n'ont été convoqués en CNAS plénière qu'à deux reprises...au cours de ces deux années écoulées.

Une première fois au cours de laquelle nous avons procédé à des votes.

Il avait été question, à l'époque, de l'installation d'une CNAS qui « préfigure une action sociale rénovée et encore plus dynamique ».

Et il aura fallu attendre encore l'année suivante – rien que ça – pour décider de l'instauration de groupes de travail...

Cela nous laisse tout simplement « perplexes » monsieur le Ministre car au delà des mots, et bien les agents jugent aux actes. Et nous aussi !

On ne nous fera pas entendre que les représentants du personnel peuvent, dans ces conditions, exercer pleinement leur mission d'observation et de contrôle des politiques sociales du Ministère de l'Intérieur.

Cette séance que vous présidez est la 3^{ème} du genre depuis juin 2011.

D'après son ordre du jour et outre votre participation, dont nous nous félicitons à plus d'un titre et que nous saluons comme il se doit, et bien cette séance est globalement destinée aujourd'hui à l'examen du travail accompli au sein des différentes commissions.

Là encore, il y a beaucoup à dire.

Un travail a été certes produit et, pour que les choses soient clairement dites, nous ne remettons nullement en cause la sincérité de l'engagement des représentants du personnel qui ont participé à ces travaux.

Nous considérons toutefois que le fruit de ce travail, nécessaire bien entendu, relève plus de ce que nous nommerions, nous, une « gestion courante de l'action sociale ».

Qu'il s'agisse en effet de la refonte des barèmes ou encore de la réforme d'actions sociales déjà existantes tel que le PTZMI par exemple, rien de cela ne relève, c'est en tous cas notre analyse, d'une véritable politique prospective en matière d'action sociale telle que les agents sont en droit de la concevoir à ce niveau-là de concertation.

Nous aurions voulu que des pistes de travail, moins frileuses, plus ambitieuses (plus « révolutionnaires » peut-être) et dont nous avons tenté d'aborder certains contours, en vain, puissent être travaillées au fond ou, pour le moins, débattues.

Trois exemples, Monsieur le Ministre, que nous souhaitons soumettre à votre analyse.

Tout d'abord, nous n'avons à aucun moment, exploré, au fond, les possibilités qui nous étaient offertes dans le cadre des préconisations avancées par la mission conjointement conduite au titre de l'ASI par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et le Contrôle Général Economique et Financier.

Ce rapport, vous le savez, dénonce une opacité du système de gouvernance de l'action sociale et une nécessaire réorganisation de ses pratiques, ajoutant la recommandation, au titre de l'action gouvernementale, de donner une plus grande lisibilité à l'action sociale.

Nous aurions voulu qu'un débat de fond puisse s'instaurer sur cette question puisque, le moment de la clôture des négociations interministérielles venu, les décisions prises pourraient impacter, personne ne l'ignore, les conditions de mise en œuvre de l'action sociale au sein-même de notre ministère.

Trop nombreux sont les agents qui, à un moment donné de leur carrière, ont fait l'expérience de manquements ou de dysfonctionnements d'un système qui, faute d'adaptation -et d'ambition il faut bien le dire-, s'est peu à peu sclérosé jusqu'à ne plus correspondre convenablement aux attentes des agents au service desquels il avait pourtant été érigé.

La réalité, c'est celle-ci !

En l'espèce, nous sommes porteurs d'un projet innovant.

Sans préjuger des réformes qui pourraient – ou pas d'ailleurs – être conduites en interministériel, nous nous sommes engagés, nous, pour l'instauration, au sein du ministère de l'intérieur, d'un établissement public administratif destiné à répondre en propre aux attentes véritables de toutes les catégories de personnels qui le composent.

Nous ne disons pas, Monsieur le Ministre, qu'il s'agit là de l'alpha et l'oméga d'un dispositif tout entier.

Nous disons en toute simplicité que nous proposons, en tous cas pour y avoir travaillé sérieusement et avec cœur, une voix susceptible de répondre à un grand nombre des exigences d'une situation clairement décrite au travers des rapports IGAS/CGEFL.

Et bien de cela, nous n'avons pas débattu.

Second exemple.

Nous avons entendu les critiques formulées par d'aucuns pour ce qui concerne les difficultés de mise en œuvre de l'action sociale au bénéfice des différentes catégories de personnels relevant du ministère de l'intérieur.

Et nous y souscrivons, pour certaines d'entre elles.

Nous avons entendu, aussi, les velléités d'une certaine administration à procéder – peut-être - à la réorganisation des structures d'action sociale de notre ministère.

Durant de nombreuses années, les organisations syndicales, TOUTES les organisations syndicales, en parfaite cohérence compte tenu de la pertinence de l'enjeu, ont travaillé avec force et détermination pour faire reconnaître la nécessité de création d'une Sous Direction de l'Action Sociale Police Nationale.

Nos arguments ont finalement été entendus et le ministère de l'intérieur a ainsi pu se féliciter de la naissance en son sein d'une nouvelle structure : la SDASAP PN.

Aujourd'hui, les interpellations qui nous sont faites (presque des sondages d'opinion, devrais-je dire) par certains membres de votre administration nous laissent à craindre que l'existence de cette sous direction puisse être tout simplement remise en cause.

Cela, Monsieur le Ministre, les policiers de France ne le comprendraient pas. Et nous non plus !

Au titre de l'action sociale, notre stratégie de travail, ce n'est un secret pour personne, est au contraire à la réaffirmation, à la confortation des filières de métiers et à leur prise en compte au titre des spécificités.

Il est globalement au sein de notre ministère deux grandes filières de métiers.

L'une regroupant les métiers que nous pourrions globaliser, par exemple, sous le vocable « affaires générales et administratives » et une autre qui rassemble les métiers dits « de la sécurité », qu'il s'agisse d'ailleurs de policiers ou de personnels administratifs, techniques et scientifiques relevant du périmètre police.

Pourquoi cette distinction ?

Et bien tout simplement parce que selon qu'ils relèvent de tel ou tel périmètre, les personnels ne subissent évidemment pas les mêmes contraintes de travail.

Ces pénibilités d'emploi, bien réelles pour chacune de ces catégories mais absolument différenciées, requièrent, en matière d'action sociale, des réponses tout aussi différenciées et en tous cas précisément adaptées aux besoins de chacun.

Dans les domaines de la restauration sociale ou de la politique de la petite enfance pour ne citer que ceux-là, nous disons très clairement que des approches différentes doivent être mises en œuvre selon qu'il s'agisse de personnels soumis (par exemple) à des horaires atypiques ou d'agents travaillant habituellement en horaires de bureau.

Nous avons, sur cette question, une idée assez précise du sens que nous pourrions donner à une réorganisation des structures existantes, pour peu qu'une négociation soit engagée.

Nous considérons en effet que la réforme de l'action sociale conduite en son temps au travers de la création d'une sous-direction de l'action sociale Police Nationale n'est tout simplement pas suffisamment aboutie.

Nous avons, pour ce qui nous concerne, le dessein d'aller plus loin encore. Plus loin, cela signifie quoi ?

Et bien cela signifie (non pas la préservation d'un pseudo pré carré ou l'encouragement à une quelconque querelle de chapelle comme j'ai pu l'entendre), non.

Ce que nous préconisons, c'est la prise en compte au travers d'une action sociale juste et équitable des spécificités de métiers qui ont factuellement cours au sein de notre ministère.

En termes de structures, cela pourrait se traduire, c'est une hypothèse que nous n'écartons pas en tout cas, par un renforcement des prérogatives de chacune des sous directions de l'action sociale de notre ministère, allié à une possible réorganisation des conditions de rattachement des personnels ayants droits.

Il ne s'agit là, Monsieur Le Ministre, que de notre seule expertise mais encore faudrait-il pouvoir la confronter – voire la conforter - en termes de débats organisés et concertés.

Et de cela, nous n'avons pas débattu...non plus.

Un troisième point pour terminer que nous voulions évoquer cet après-midi, en votre présence.

Au mois d'octobre dernier, le Président de la République prononçait devant les militants de la mutualité française réunis à Nice à l'occasion de leur 40^{ème} congrès, un discours au cours duquel il dénonçait le fait que 4 millions de français puissent être exclus du système de la couverture complémentaire santé.

Une situation d'injustice sociale parfaitement inacceptable.

Il fixait à cette occasion comme objectif de son gouvernement de garantir l'égalité pour tous les citoyens face au principal risque de la vie, c'est-à-dire la maladie.

Et d'ajouter qu'il proposait que d'ici à l'horizon 2017, l'accès à une complémentaire santé pour tous puisse être généralisé.

Les personnels du ministère de l'intérieur ne font, Monsieur Le Ministre, pas exception à ce triste constat.

Les plus jeunes notamment mais également nos aînés, retraités, veuf ou veuves d'agents du ministère de l'intérieur, ont par exemple des difficultés bien réelles pour s'acquitter de leurs dépenses de santé et, à fortiori, de leurs cotisations mutuelles.

Nous avons, sur cette question encore, des propositions concrètes à soumettre.

Un référé de la cour des comptes, rendu public en juin dernier, épingle la mise en œuvre des systèmes de référencement des organismes complémentaires par les ministères.

En appui d'un rendu du conseil d'Etat qui invalide clairement le dispositif traditionnel de subventions aux mutuelles de fonctionnaires, il recommande, plutôt que de reconduire les référencements à leur expiration en 2015, d'explorer je cite « de nouvelles voies ».

Parmi les pistes qui sont proposées, le premier président de la cour des comptes formule très clairement celle qui consisterait à ré-allouer ces ressources financières spécifiques à d'autres formes d'action sociale.

Il s'agit là pour nous d'une question de pleine actualité et donc d'un enjeu sociétal majeur.

Nous vous proposons Monsieur Le Ministre d'instaurer le principe de participation de l'employeur public au financement de notre système de protection sociale complémentaire en créant un titre santé prévoyance destiné à pallier, dans un contexte que l'on sait particulièrement difficile, les obstacles rencontrés par les plus fragilisés d'entre nous pour s'acquitter de leurs dépenses de santé.

De cela encore, nous n'avons pas débattu.

Ce sont là, en tous cas et très rapidement, 3 chantiers d'importance que nous espérons pouvoir ouvrir prochainement au ministère de l'intérieur.

Un dernier point enfin, Monsieur Le ministre avant de clore notre propos, et un point qui me tient tout particulièrement à cœur.

Le terrain de l'action sociale, c'est ainsi que nous l'appréhendons, représente globalement un périmètre d'action syndicale que l'on pourrait qualifier de sensiblement « démilitarisé ».

Nous avons les uns et les autres des propositions parfois convergentes, parfois divergentes en matière d'action sociale mais les enjeux ne nous entraînent que rarement sur la voie du conflit syndical.

Au-delà de son fort taux de syndicalisation, c'est cela aussi la culture de notre ministère.

Là où il y peut y avoir malice c'est lorsque le dialogue social est empêché, voire tronqué par ceux-là même qui portent la responsabilité institutionnelle de le préserver et de l'encourager.

Au cœur des territoires, au sein des CLAS, certains de nos mandataires doivent en effet faire face à des situations qui sont bien loin, croyez-moi, de leur valoir la sérénité de travail qu'ils sont pourtant en droit d'attendre au regard de la mission qu'ils remplissent.

Nous aurons l'occasion d'y revenir bien entendu au cours de ces débats mais nous voulons dire ici, Monsieur Le Ministre, qu'il est des fonctionnements et des attitudes que nous ne saurions cautionner.

Ces difficultés, nous les avons déjà évoquées avec vos prédécesseurs et aussi, très récemment, avec votre administration nouvellement nommée, mais il est des habitudes qui ont bel et bien la vie dure...

La concertation est pour nous un principe fondamental.

Elle participe, comme l'a d'ailleurs rappelé le Président de la République, d'une méthode incontournable du dialogue social ; la bonne méthode selon nous.

Et ce principe doit avoir cours à tous les échelons où le dialogue social est requis.

Nous ne siégeons pas au bureau de la CNAS.

Dans le cadre de la mission qui nous incombe, il nous semble néanmoins de bon aloi, Monsieur le Ministre, que, dans des mesures et des délais raisonnables, nous puissions avoir la garantie d'accès aux informations et documents produits mais également que nous soyons associés, sinon informés, des décisions prises au titre de cette instance.

Nous en appelons là à la sagesse de l'administration.

Il en va, nous en sommes convaincus, de la sérénité des débats futurs et de la qualité du travail que nous nous sommes engagés au titre d'ALLIANCE POLICE NATIONALE, SYNERGIE OFFICIERS, ALLIANCE SNAPATSI et SAPACMI à poursuivre dans l'intérêt du plus grand nombre.

Chacune de nos propositions qui vous ont d'ailleurs été communiquées pour ALLIANCE lors de notre congrès de Marseille, Monsieur Le Ministre, est le reflet fidèle de l'idée que nous nous faisons de l'action sociale d'un ministère innovant, résolument tourné vers l'avenir et, ce qui est essentiel pour nous, en accord parfait avec les intérêts collectifs et individuels des personnels.

Les attentes des familles des agents du ministère de l'intérieur, nous le mesurons, nous savons que vous le mesurez aussi, sont fortes et nous imposent de facto une exigence d'ambition.

Nous avons cette ambition, en ce qui nous concerne, sans faille, et la détermination qu'il faut pour travailler à la réussite de ces objectifs que nous nous sommes fixés, pour nos collègues et en leur nom.

Au titre de l'action sociale, c'est en tout cas le message que nous voulions délivrer aujourd'hui.

Je vous remercie.